

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT
OFFICE NATIONALE DES SERVICES D'EAU EN MILIEU RURAL
AAO N°02 /MHA/ONSER/2026

1. L'Office Nationale des Services d'Eau en milieu Rural (ONSER) a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds budgétaires pour l'année 2026 pour effectuer des paiements au titre du Marché intitulé : **Acquisition des générateurs thermiques et solaires.**
2. Les équipements seront fournis, au siège de l'ONSER à Nouakchott dans un délai ne dépassant pas 15 jours après la commande.
3. L'ONSER sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'Acquisition des générateurs thermiques et solaires.
4. Le présent appel d'offres est un Appel d'offres national ouvert.
5. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Directeur Général de l'ONSER, Avenue : Ely Ould M'HEIMID BP : 727, Tél Standard (222) 45 25 19 51 Ligne DG (222) 45 29 41 95, Fax (222) 45 29 41 94 ; 49 49 11 20 ; e-mail : www@hydraulique.gov.mr et prendre connaissance des documents d'Appel D'offres du lundi au jeudi de 09H00 à 16H00 et le vendredi de 09H à 11H.
7. Les exigences minimales en matière de qualification sont les suivantes pour :
 - Avoir un chiffre d'affaires moyen durant les trois dernières années (2024, 2023 et 2022) de Vingt million ouguiyas (20 000 000 MRU),
 - Avoir une capacité financière de Dix millions ouguiyas (10 000 000 MRU),
 - Avoir réalisé deux (2) marchés similaires (de même nature, de même complexité et de même ampleur) durant les 5 dernières années en matière de fourniture de groupes électrogènes, et compresseurs.
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse de la Direction Générale de l'ONSER mentionnée ci-dessus, contre un reçu de paiement non remboursable au Trésor Public exclusivement, de Dix mille Ouguiyas (10 000 MRU). Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leur frais et responsabilité en utilisant le mode d'acheminement qu'ils auraient choisis :

Directeur Général de l'ONSER, Avenue : Ely Ould M'HEIMID, BP : 727 Tél Standard (222) 45 25 19 51 Ligne DG (222) 45294195Fax (222)45294194, 49491120 ; e-mail : www@hydraulique.gov.mr.
9. Les offres devront être rédigées en langue française et devront être déposées à l'adresse : Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement ; Lot : 455/ Ilot C-Tevragh Zeina, Tél : (+222) 45 25 38 52, Nouakchott-Mauritanie, Email : cpmpmha@gmail.com, cpmp.mha@hydraulique.gov.mr au plus tard le 24/06/2026 à 12 h 00. Les offres qui ne

parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

10. Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis le **24/06/2026 à 12 h 30 min** à la **Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement** ;
Lot : 455/ Ilot C-Tevragh Zeina.
11. Les fournisseurs qui sont dans la situation ci-dessous décrite ne peuvent pas être attributaires d'un marché :
 - Qui ont un marché résilié avec le MHA durant les deux dernières années (2025 et 2024).
 - Qui ont un ou plusieurs marchés avec le MHA accusant un retard de plus de 50% des délais contractuels le jour de l'ouverture des offres.
12. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de huit cent mille ouguiyas (800 000 MRU).
13. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **Quatre Vingt Dix (90) jours**, à compter de la date limite de dépôt des offres. La Garantie de Soumission devra demeurer valide pour une période excédant de trente (30) jours la durée initiale de la validité de l'Offre.
14. Le soumissionnaire s'engage pour le maximum (100% du montant du marché).
15. L'Autorité Contractante s'engage pour le minimum (50% du montant du marché).

NB : Conditions et exigences qualificatives :

- Toute référence non certifiée par une attestation délivrée par un maître d'ouvrage public et établie au nom du soumissionnaire ne sera pas prise en considération lors de l'évaluation des offres des soumissionnaires.
 - Les documents présentés dans l'offre doivent être signés exclusivement par la personne habilitée à engager valablement le candidat (Le Président Directeur Général ou le Directeur Général de l'entreprise soumissionnaire), avec les pouvoirs de signature correspondants en originaux, notariés dans le pays de nationalité de l'entreprise candidate.
- Pour chaque expérience présentée il est exigé de renseigner et justifier les éléments suivants :
 - La référence du marché,
 - Le montant du marché,
 - La date de réception (fournir le PV de réception),
 - Descriptif des travaux (fournir une copie du marché),
 - Les coordonnées téléphoniques et mail du maître d'ouvrage public bénéficiaire

**Le Directeur Général de l'ONSER
Mohamedou Zeini HAMADY**

